



Comment me débarrasser de mon nom d'épouse ?

Par **Ambrinette**, le **06/08/2008** à **14:22**

Bonjour,

Il y a huit ans je me suis séparée de mon mari. A ce jour nous ne sommes toujours pas divorcés. Le problème, outre celui du divorce, c'est que toutes les administrations (HLM, Banque, CPAM, CAF...) refusent de supprimer mon nom d'épouse tant que je ne leur présente pas un acte de divorce, que je ne possède pas. Le pire c'est que dans 3 mois je dois passer mon Diplôme d'Etat Infirmier. Je refuse de le passer à mon nom d'épouse, mais l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers) refuse également de ne mentionner que mon nom de naissance. Cela fait huit ans que je lutte contre toutes les administrations mais en vain. Le problème c'est que je ne sais pas exactement quelles lois je pourrai leur opposer afin de faire valoir mon droit à ne conserver que mon nom de naissance. Pourriez-vous m'aider ? Je vous remercie. Cordialement . Mme MALEK.

Par **mimosa2**, le **07/08/2008** à **17:59**

j'ai une bonne nouvelle !

Si cela peut vous rassurer, votre nom d'épouse n'est [s]que[/s] votre nom d'épouse ! Votre nom patronymique est celui que vous avez eu à la naissance, celui-ci ne peut pas changer sur vos papiers d'identité. Vous pouvez parfaitement avoir une carte d'identité où apparaît uniquement votre nom de naissance. Vous savez que votre nom d'épouse n'est pas obligatoire à porter. Je vous conseille de vous rendre dans votre mairie pour refaire votre carte nationale d'identité, lorsque vous remplirez le formulaire avec l'agent communal, vous lui précisez que vous voulez seulement que votre nom de naissance apparaisse, pas celui de

votre époux, et je peux vous garantir du résultat (je fais une vingtaine de carte par jour !!!)
Depuis quand est-on obligé de se trainer le nom de l'époux ? c'est formidable, ne vous laissez pas faire, vous avez des droits. Si jamais, votre demande paraissait un peu bizarre, demandez à ce que la personne appelle la préfecture dont vous dépendez, je vous garantie qu'elle sera surprise de la réponse.

Alors, prenez votre plus joli sourire et présentez vous dans votre mairie avec la ferme intention de ne pas vous laisser empoisonné la vie par un nom que vous ne désirez plus porter. Il s'agit quand meme de votre avenir et une femme n'est pas obligatoirement l'ombre perpétuelle de son mari.

Bon courage et ne manquez pas de me tenir au courant, (j 'ai changé 3 fois de nom) et je viens juste de reprendre mon nom de jeune fille, fièrement.